

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2019

Le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de M. Julien CLAVERIE, excusé, Mme BERBERI Carole, M. PERSONNIC Denis.

Secrétaire de séance : Madame REY Sandrine

### ORDRE DU JOUR :

Délibérations modificatives

Adhésion à la démarche de l'ADACL pour l'adressage par géolocalisation

MACS-ADS / COMMUNES - Actualisation des conventions pour la mise à disposition d'agents pour les instructions d'urbanisme

URBANISME : PLUi et permis d'aménager lotissement « Balen »

BATIMENTS

VOIRIE : Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2026

Demande de subvention ANACR pour la réalisation d'un monument commémoratif de la mémoire de la résistance landaise

ECOLE – AFFAIRES SCOLAIRES

Informations diverses :

- Inondation
- Nom de la boulangerie
- Décision du Tribunal administratif relative à une autorisation d'urbanisme

### Délibérations modificatives

Le chapitre 011 – charges à caractère général étant en dépassement, il convient d'apporter des crédits supplémentaires par prélèvement sur le programme frais d'études 2031-201906 pour un montant de 30000 € répartis de la façon suivante :

- 60611 Eau et assainissement ..... 300 €
- 6135 Locations immobilières..... 2300 €
- 615221 Bâtiments publics ..... 2000 €
- 615231 Voirie ..... 3000 €
- 61551 Matériel roulant..... 2500 €
- 61558 Autres biens mobiliers .....15000 €
- 6232 Fêtes et cérémonies ..... 2100 €
- 6262 Frais de télécommunications..... 2800 €

Le programme d'investissement « Bâtiments scolaires 21312-201602 nécessite un crédit supplémentaire de 1050 € qui peut également être prélevé sur le programme Frais d'études 2031-201906.

### Adhésion à la démarche de l'ADACL pour l'adressage par géolocalisation

Avec le développement du commerce en ligne, de l'usage des GPS, du déploiement de la fibre optique, la qualité de l'adressage est un enjeu majeur pour les communes.

L'association des Maires des Landes a accompagné les communes sur le volet administratif ; la qualité de l'adressage nécessite aujourd'hui un volet lié à la géolocalisation.

La nouvelle version du système d'information graphique de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales ( IGECOM) permet la création de données par les utilisateurs et la vérification des adresses par les personnels municipaux.

Dans ces conditions, un accompagnement est proposé aux communes pour la réalisation d'un adressage de qualité et la constitution de base de données locales partagées comportant :

- La fourniture à la collectivité de l'état actuel de son adressage
- L'appui méthodologique pour la mise en place des nouvelles adresses
- Le paramétrage d'IGECOM pour faciliter la création par le personnel municipal d'adresses directement liées en mode géo-localisé
- La transmission aux différents opérateurs (IGN, La Poste, DGFIP, SDIS) des données produites par les communes afin qu'elles soient intégrées dans les bases de données nationales.

Cette prestation donne lieu à une participation financière forfaitaire qui s'élève à 750 € pour notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'issue de cet exposé,

- APPROUVE la démarche
- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en application de cette décision et l'AUTORISE à signer la convention à passer avec l'ADACL.

### **Convention MACS-ADS/COMMUNE - Avenant n° 2 pour l'instruction des autorisations relatives à l'application du droit des sols.**

Monsieur le Maire,

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 05 février 2015 portant création et mise en œuvre d'un service commun « Application du droit des sols (ADS) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 entre la communauté de communes et les communes membres, avec mise à disposition d'agents communaux
- VU la délibération de la commune de Ste Marie de Gosse en date du 04 mars 2015 pour adhésion au service commun de support et d'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant sur l'avenant n° 1 à la convention de service commun pour des modifications de mise à disposition d'agents,

PRESENTE ce jour la proposition d'avenant n° 2 pour une évolution de la mise à disposition d'agents en ce sens que :

- La mise à disposition d'un agent de la commune de Capbreton évolue vers un transfert de plein droit à la communauté de communes
- Le coût du service commun indûment imputé à la commune de Moliets-et-Maa en lien avec la fin de la mise à disposition de son agent instructeur est rectifié.

PRECISE que ces modifications sont sans incidence sur le montant de l'attribution de compensation de notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'issue de cet exposé

APPROUVE ce projet d'avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 dont l'entrée en vigueur a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019

### **URBANISME -**

**Zone artisanale** : Elle fera l'objet d'une intégration en zone Au du Plu. Un certificat d'urbanisme devra ensuite être déposé. La parcelle à l'arrière d'Euro 4x4 sera également à intégrer.

**Permis d'aménager « Balen »** : Afin de répondre à la demande de nombreux acquéreurs pour un assouplissement des dispositions du règlement, il est décidé de déposer en accord avec le propriétaire, une demande de permis d'aménager modificatif.

**Macro-lot lotissement de Pascouaou** : L'autorisation de déroger à l'obligation d'implantation des façades nord à l'alignement pour les lots 5A et 5B ayant recueilli l'accord de la majorité des colotis, l'arrêté en cours permettra d'entériner cette décision et d'autoriser le démarrage des constructions.

## **BATIMENTS**

**Locaux commerciaux Ancienne Poste** : la pré-réception des travaux a eu lieu le 19 décembre. Les 3 locaux sont terminés. Un problème d'infiltration a été décelé sur un mur du salon de coiffure qui nécessite de faire l'étanchéité du mur en façade nord. L'équipementier de la boulangerie intervient début janvier.

La réception finale est fixée au 16 janvier 2020. L'inauguration jumelée avec les vœux du nouvel an a été fixée au dimanche 26 janvier 2020.

La rédaction des contrats de bail a été confiée au service juridique de l'Agence Départementale des Collectivités Locales.

Les travaux d'aménagement extérieurs par pose de béton désactivé ont fait l'objet d'un devis de 6721,95 € par l'entreprise de maçonnerie. Ces travaux en régie ont été estimés à 5600 € de matériel. Le choix se porte sur la réalisation en régie.

### **Epicerie :**

Un devis de remplacement de la porte d'entrée de l'épicerie a été réalisé par les Ets Labastère, pour un montant de 6492.00 €

Une première phase de remise aux normes électrique s'élève à 2278,20 €

### **Bâtiment l'Ouvroir / Bibliothèque :**

L'association « Dynamic Mariots » a repeint le local qui servait pour le stockage de leurs costumes de danse.

### **Maison de la Chasse**

Des représentants de la municipalité invités par l'association de chasse ont pu constater des travaux de rénovation de qualité effectués par ses membres. La prochaine opération sera l'aménagement d'une salle d'éviscération.

### **Salle municipale : Porte de communication mur à gauche / école**

Des devis sont en cours. La porte de communication sera remplacée dans le courant de l'année 2020.

## **VOIRIE**

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement 2020-2026 de la communauté de communes, la réfection des routes suivantes a été inscrite :

- Chemin de Bel Air
- Chemin de Malet
- Rue des Ecoles
- Route du Meuron
- Route de la Barthote
- Route de Marensin, Birecrabe, Maillocq, Pradets en bi-couche.

### **Demande de subvention ANACR – Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance**

Une subvention pour l'édification du mémorial de la Résistance Landaise à Téthieu sera inscrite au prochain budget. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

## **FIBRE OPTIQUE**

L'installation d'un NRO (nœud de raccordement optique) en centre bourg est annoncé pour janvier 2020. Ainsi, 70 % du territoire communal pourrait être couvert par la fibre optique en septembre 2020. Des réunions publiques d'information seront organisées dans chaque village.

## **ECOLE**

Le jeudi 19 décembre, les enfants de l'école ont pu apprécier le goûter de Noël qui leur a été servi, en présence du Père Noël, toujours très attendu par les plus-petits. Merci Père Noël.

Enfant en situation de handicap : la prise en charge des heures de garderie périscolaire est reconduite jusqu'en juillet 2020. Une employée communale participera à une journée de l'autisme en janvier prochain.

### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Jean de Marsacq**

Le bilan annuel de l'ALSH fait état d'une baisse des effectifs et pose question sur l'éventualité d'un coût trop élevé des journées d'accueil ou la baisse d'attractivité des activités. Le tarif du taux plein est de 17,75 € la journée. Notre commune a comptabilisé 204 journées sur 2019.

Cette diminution n'a pas d' incidence sur le taux d'encadrement.

### **Accueil périscolaire**

Face aux situations litigieuses, source de conflit, il a été décidé d'apporter un avenant au règlement de la garderie, en ce sens que toute demi-heure entamée sera payée. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2020/2021.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Inondation** – La commune a subi une nouvelle inondation ce 16 décembre dernier. L'équipe municipale et des bénévoles maintenant rodés à l'exercice ont répondu avec rapidité et efficacité aux besoins de la population sinistrée.

**Recours administratif** - Dans le cadre du recours déposé auprès du Tribunal Administratif de PAU par le voisin de l'Orangerie du Château de Bordus, -établissement recevant du public-, pour des travaux d'aménagement de la salle de réception et de ses annexes, il nous a été signifié que sa demande avait été déboutée. Il devra s'acquitter de dommages et intérêts à la commune pour un montant de 1200 €.

**Choix du nom de la Boulangerie** - Une vingtaine d'enfants de l'école ont fait travailler leur imagination pour donner un nom à notre boulangerie. Le Conseil Municipal a procédé à un vote qui a désigné, par ordre de préférence, « La mie Mariotte » devant « La petite Mariotte » et « Les délices mariots ». La municipalité remercie les participants et se charge d'en informer Anne Cécile Barbier, la boulangère.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10.